

Les nouvelles règles de passation du contrat de concession de travaux publics

Le contrat de concession de travaux publics a pour objet de confier la réalisation de travaux à un concessionnaire privé qui se rémunère soit par le droit d'exploiter l'ouvrage, soit par ce droit plus un loyer payé par la personne publique concédante. Les collectivités locales peuvent recourir à ces contrats.

Pris en application de l'ordonnance du 15 juillet 2009, un décret du 26 avril 2010 fixe les obligations de publicité et de mise en concurrence pour les contrats dont la consultation est lancée à partir du 29 avril 2010. Les autres contrats, en cours de passation ou d'exécution, restent régis par le décret du 31 mars 1992.

Les nouvelles règles, codifiées aux articles R 1415-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, sont très proches de celles des marchés publics. En effet, la collectivité doit respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Elle doit également prendre en compte les objectifs de développement durable dans la détermination des besoins.

Le décret fixe un seuil de 4 845 000 euros HT qui détermine les obligations de publicité et de mise en concurrence. Ce montant inclut tous les produits prévisibles de l'exécution de la concession, ainsi que le coût des installations et des fournitures mises à disposition par la personne publique. La collectivité ne peut pas scinder ses travaux, afin de se soustraire aux nouvelles règles. Même si l'opération peut être réalisée par lots séparés, c'est la valeur totale des lots qui doit être prise en compte.

✚ Pour un contrat inférieur à 4 845 000 € HT : il fait l'objet d'une publicité adaptée aux caractéristiques du contrat, notamment son montant et la nature des travaux prévus. La publicité initiale, ainsi que celle liée à l'attribution du contrat, permettent au pouvoir adjudicateur de diminuer les délais de recours contre le contrat : 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution, contre 6 mois en l'absence de publication ou de notification (voir sur ce point notre Bulletin de janvier 2010, page 1).

✚ Pour un contrat d'un montant supérieur à 4 845 000 € HT, la collectivité doit :

- publier un avis d'appel public à la concurrence au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne du 7 septembre 2005. La publication d'un avis complémentaire dans une autre publication ou sur un profil d'acheteur ne peut pas intervenir avant l'envoi de l'avis au JOUE et ne peut pas fournir plus de renseignements.
- fixer un délai minimum de 52 jours pour le dépôt des candidatures, ramené à 45 jours si l'avis est envoyé par voie électronique. Le délai de réception des offres est librement fixé par le pouvoir adjudicateur. Les renseignements complémentaires sont envoyés au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres.
- notifier, dès son choix fait, à tous les autres candidats le rejet de leur offre en précisant le nom du candidat retenu ainsi que les motifs d'attribution et de rejet. Un délai minimal de 16 jours doit être respecté entre la date d'envoi de cette notification et la date de conclusion du contrat (réduit à 11 jours en cas de notification par voie électronique).

Le choix de la procédure est libre. La procédure négociée est la plus adaptée à ce type de contrat. Mais la personne publique peut recourir à d'autres procédures, si elle le souhaite.

Le décret prévoit une dispense d'obligation de publicité et de mise en concurrence pour la réalisation de travaux complémentaires devenus nécessaires à l'exécution du contrat initial. Mais à condition : qu'ils soient survenus à la suite de circonstances imprévues ; qu'ils ne puissent pas être techniquement ou économiquement séparés du contrat initial ou qu'ils soient nécessaires à son parfait achèvement. Le montant cumulé du contrat complémentaire ne doit pas dépasser 50% du contrat principal.

Décret du 26 avril 2010 relatif aux contrats de concession de travaux publics et portant diverses dispositions en matière de commande publique

Ramassage des ordures : marche arrière et collecte bilatérale à proscrire

La recommandation R.437 adoptée le 13 mai 2008 par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) entre dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels prévue par le décret du 5 novembre 2001. Elle vise à améliorer les conditions de travail et de santé des travailleurs lors des opérations de collecte des ordures ménagères.

Concernant les mesures de prévention des accidents des personnels, la CNAMTS recommande la suppression du recours à la marche arrière (sauf manœuvre de repositionnement) et l'interdiction de la collecte bilatérale, sauf cas exceptionnels (dépassement ou croisement avec un véhicule tiers impossible).

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, répondant à une question écrite le 23 mars 2010, demande aux collectivités de prendre ces recommandations en compte. Il précise qu'en cas d'accident, la responsabilité des collectivités serait aggravée si elles n'intégraient pas ces prescriptions dans les procédures d'appel d'offres.

Il appartient donc à la collectivité d'inclure dans le cahier des charges une clause de santé et de sécurité du travail, soumettant l'employeur au respect de ces obligations.

Ces prescriptions peuvent être difficiles à mettre en œuvre dans une rue à sens unique. Le maire pourra donc demander aux administrés de placer leurs poubelles sur un seul coté de la rue. Dans le cas d'une impasse, le maire peut installer un conteneur en début de rue et rendre son utilisation obligatoire.

Réponse à une question écrite, Journal Officiel du 23 mars 2010, page 3433

Le Bulletin

de l'Association des Maires du Haut-Rhin

Bulletin de liaison des Maires, Adjoints, Présidents et Vice-Présidents d'EPCI à fiscalité propre

DANS CE NUMERO :

La Vie de notre Association

Journée des Maires :
intervention du Président
René DANESI

Nos prochaines rencontres

Les maladies mentales :
comprendre pour mieux agir
Page 2

La Préfecture fait le point
sur...
Le service civique

Présentation de la
Fondation Passions Alsace
Page 3

Les nouvelles règles de
passation du contrat de
concession de travaux
publics

Ramassage des ordures :
marche arrière et
collecte bilatérale à
proscrire
Page 4

Directeur de la publication : René DANESI

N°100 Mai 2010

Ensemble, valorisons les atouts de notre Région



Près de 300 élus ont participé le 15 mai dernier à la traditionnelle Journée des Maires, organisée conjointement par le Conseil Régional d'Alsace et par notre Association.

M. Philippe MAITREAU, Président du Conseil d'Administration de Mulhouse Expo, ouvre la réunion. Il fait part de son plaisir d'accueillir les élus dans le cadre de la 63^{ème} Foire Internationale.

Dans le cadre de sa diversification, la SEM Mulhouse Expo se positionne de plus en plus sur le marché des événements d'affaires : activités locatives et réceptives. Elle inscrit ses actions dans l'intérêt général et dans le développement économique du territoire.

M. Jean-Marie BOCKEL, Président de Mulhouse Alsace Agglomération, souligne la nécessité de travailler ensemble. Nous sommes dans une région où les territoires urbains, périurbains et ruraux s'imbriquent étroitement. L'interdépendance va rendre l'Alsace encore plus forte, par delà la crise.

En rendant hommage à Adrien ZELLER, à l'initiative du patronage par la Région de la Journée des Maires, M. Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional d'Alsace, précise qu'il entend maintenir le dialogue, qu'il juge essentiel, avec les élus de terrain. Son intervention s'articule autour de trois grands axes :

1/ La coopération transfrontalière est un atout pour l'Alsace. L'inscription de l'Alsace dans le projet de Région métropolitaine du Rhin supérieur est une opportunité à saisir. L'enseignement supérieur et la recherche scientifique ainsi que les réseaux et les coopérations d'acteurs économiques sont des leviers à utiliser pour faire valoir les atouts de la région.

2/ Il faut trouver le chemin de la croissance durable. La Région continuera d'accompagner toutes les initiatives permettant d'accélérer la mutation de notre économie et de contribuer au rayonnement de l'Alsace. Dans l'intérêt du développement économique de la région, il rappelle sa détermination de mener à bien la réalisation de la 2^{ème} phase du TGV Rhin-Rhône et le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport.

3/ Il faut aller vers un Conseil d'Alsace Unique, avec des intercommunalités renforcées. Les Communautés doivent être suffisamment fortes pour offrir les équipements et les services qui ne peuvent plus se concevoir au niveau des seules communes. L'Alsace a la chance de bénéficier de deux grandes métropoles : Strasbourg et la M2A, avec Colmar comme point d'équilibre.

La question du rapprochement des Départements et de la Région doit être traitée dans le respect de l'identité des territoires, qui doit préserver la proximité et le traitement des dossiers à la bonne échelle. Un interlocuteur unique, représentant les trois collectivités réunies, ne peut être que plus efficace face à l'Etat et dans le dialogue avec les autres régions européennes.

Il conclut en précisant que l'Alsace peut être exemplaire pour une décentralisation plus efficace et plus performante, nécessaire à la modernisation de notre Pays. Il faut s'engager dans une démarche de refonte plus profonde, où chacun se retrouve en unissant ses forces et ses moyens.



La Vie de notre Association

Journée des Maires : intervention du Président René DANESI



« En votre nom à tous, je remercie « Mulhouse Expo » et son président M. Philippe MAITREAU, pour son invitation à la 63^{ème} Foire de Mulhouse.

Je remercie de tout cœur M. Philippe RICHERT, nouveau Président du Conseil Régional d'Alsace, pour sa décision éclairée de continuer à accorder à notre « Journée des Maires », le patronage du Conseil Régional d'Alsace. Ce patronage inclut le repas, que nous prendrons tout à l'heure, en toute convivialité avant de ... nous serrer la ceinture.

Voilà une expression qui fera florès.

Chez nos amis grecs, pour commencer... Les plus astucieux d'entre eux ont trouvé la solution pour retarder l'exercice : ils sont venus animer la Foire de Mulhouse. Qu'ils soient les bienvenus !

Car au-delà des vicissitudes actuelles de ce pays, n'oublions pas que la Grèce est le berceau de la démocratie.

La démocratie, c'est la liberté individuelle. Mais c'est aussi la responsabilité individuelle. Quand les temps deviennent difficiles, la République fait appel au sens des responsabilités de chaque citoyen et en particulier de ses élus, nationaux et locaux.

Oui, mes chers collègues, nous devons dans les années qui viennent, montrer que nous pouvons faire autre chose que « demander plus » et « accorder plus ». Il nous appartiendra de démontrer que l'on peut faire aussi bien, avec moins d'argent public. Je suis conscient de l'aspect provocateur de cette formule. Elle a pour seul objectif de lancer, à notre niveau, le débat sur le mille-feuilles administratif et les financements croisés. C'est le 1^{er} domaine où il faudra innover... Car l'innovation n'est pas réservée à la technologie !

Débat également sur la finalité de notre action. Au cours des dernières décennies, nous avons beaucoup investi. Nous avons fait prendre des couleurs à nos villes et à nos villages. Mais le lien social n'a jamais été aussi distendu !

Débat enfin sur nos relations avec nos concitoyens. Nous devons apprendre à dire quelquefois « oui », plus souvent « peut-être » et « non ». Nous devons oublier la langue de bois si nous voulons échapper à la volée de bois vert. Car je suis convaincu, par ma longue expérience d' élu local, que nos concitoyens accepteront le changement, si celui-ci est bien expliqué, s'il est équitable, si les responsables donnent le bon exemple et s'il est placé dans une perspective d'avenir.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'élargir ces pistes de réflexion. J'aurais l'occasion de le faire.

Mais surtout, vous aurez tous l'occasion de débattre au sein de notre Association sur les changements à venir en Alsace.

En attendant, après avoir écouté le Président Philippe RICHERT, et déjeuner ensemble, nous irons faire la Foire... »

Nos prochaines rencontres

Samedi 19 juin 2010, de 9h à 12h, dans la salle des fêtes d'Andolsheim. Formation :

- Les outils du maire en matière de sauvegarde de la population : plans communaux de sauvegarde et documents d'information communaux pour les risques majeurs
- Mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Samedi 18 septembre 2010, de 9h à 12h, à l'espace Ried Brun de Muntzenheim. Formation :

Restitution de l'exercice RICHTER 68. Avec la participation de la Préfecture du Haut-Rhin, de la sécurité civile de Paris, du Ministère de l'écologie et du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Samedi 9 octobre 2010, de 9h30 à 13h au Parc des Expositions de Mulhouse. Rencontres « EST Collectivités ».

- Réunion d'information sur le thème : « le TGV Rhin-Rhône : de nouvelles proximités pour les territoires ».
 - Concours « Trophées de l'innovation ». Le dossier de participation a été envoyé dans les collectivités. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} septembre 2010.
- Plus de renseignements sur le site de notre Association www.amhr.fr

Les maladies mentales : comprendre pour mieux agir

Une campagne nationale en faveur de la santé mentale a été lancée par les patients, les familles, les élus et les professionnels, afin de faire évoluer les préjugés. A l'initiative du Centre Hospitalier de Rouffach et de l'Association des Maires du Haut-Rhin, un groupe de travail associant des élus et des professionnels de la santé se réunit pour définir des actions à mettre en œuvre en faveur de la santé mentale. Dans ce cadre, des réunions d'information à l'attention des élus locaux sont organisées à travers le département. Ces rencontres doivent permettre de démystifier les maladies mentales, pour une meilleure prise en charge de celles-ci et d'apprendre aux élus à déceler des situations, à réagir et à contacter les personnes compétentes.

Prochaines rencontres, les :

- Lundi 7 juin à 19h30, salle « Laurentia » à Wintzenheim
- Mardi 8 juin à 18h00 à Régisheim

Plus de renseignements sur le site de notre Association www.amhr.fr ou par ☎ 03 89 41 75 96.

A noter également que le groupe de travail « Santé mentale », animé par M. Antoine FABIAN, Maire de Roderen, se réunira le 30 septembre prochain à 17h00 au Centre Hospitalier de Rouffach, Pavillon 17/2.



La Préfecture fait le point sur...

LE SERVICE CIVIQUE

L'ESSENTIEL : Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique est un engagement volontaire au service de la collectivité pour les jeunes de 16 à 25 ans. Il unifie sous un statut homogène, lisible et simple, quelques uns des principaux anciens dispositifs de volontariat qui n'ont rencontré qu'un succès très limité. Il valorise l'engagement des jeunes, renforce la cohésion sociale et simplifie les procédures d'agrément pour les structures d'accueil. Le service civique peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif (associations, ONG, fondations) ou de personnes morales de droit public (collectivités locales, établissements publics locaux, universités...) en France ou à l'international. Il dure entre six et douze mois.

Ce dispositif offre aux jeunes l'opportunité d'accomplir des missions dans des domaines reconnus prioritaires pour la Nation et concourant à combler des besoins aujourd'hui non satisfaits. **Sept domaines d'actions prioritaires et d'intérêt général dans des domaines très vastes ont été identifiés pour les missions de service civique :** Solidarité et lutte contre l'exclusion ; Education à la santé et promotion de la santé des jeunes ; Education pour tous et accès aux pratiques culturelles et sportives ; Pédagogie du développement durable ; Mémoire et Citoyenneté ; Solidarité internationale ; Intervention d'urgence en cas de crise.

Le service civique sera valorisé dans le parcours de formation suivi par le volontaire : dans l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et tout au long de la vie professionnelle à travers la validation des acquis de l'expérience. Une attestation de service civique sera délivrée à l'issue de la mission. Cette attestation sera accompagnée d'un document complémentaire décrivant les aptitudes démontrées au cours de la mission, les connaissances et les compétences acquises pendant la durée du service civique.

LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE : Au cours de son service civique, un jeune engagé âgé de 16 à 25 ans perçoit, en fonction de sa situation, une indemnité mensuelle comprise entre 440 Euros à 540 Euros prise en charge intégralement et versée par l'État. Les frais de repas et de transports pourront être couverts soit par des prestations en nature (titre repas, accès subventionné à un établissement de restauration collective, etc.) soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 100 Euros par mois, à la charge de la structure d'accueil. Le volontaire bénéficie durant son service civique d'une protection sociale (maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, famille, retraite) intégralement financée par l'État.

L'ACCOMPAGNEMENT : Toute personne en service civique bénéficie d'une formation préalable à l'exercice de sa mission et d'un accompagnement durant la réalisation de celle-ci. Le jeune volontaire est tenu de suivre une formation civique et citoyenne, partie intégrante de son service civique. Il bénéficie d'un accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir.

LES CHIFFRES / LES FAITS :

Un objectif de **10 000 jeunes** engagés au service civique en 2010. A terme, **10 % d'une classe d'âge** en service civique, soit **75 000 à 80 000 jeunes en 2014**. Une première campagne d'engagement sera menée au deuxième trimestre 2010. Une Agence du Service Civique sera créée pour piloter le dispositif (animation, délivrance des agréments pour l'accueil des volontaires, contrôle et évaluation). Une enveloppe de **40 millions d'euros** sera engagée en 2010. Des nombreuses associations et collectivités territoriales ont participé à la création du dispositif et souhaitent s'engager pour accueillir des jeunes en Service Civique.

Le site Internet www.service-civique.gouv.fr permet de répondre aux questions essentielles suivantes : « Je suis volontaire ou pense le devenir » ; « Je souhaite accueillir un volontaire ».

Dans le Haut-Rhin, le service jeunesse-sport-vie associative-égalité-intégration de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations est le référent « service civique »

Contact : M. Kamel Ameur au 03.89.24.83.77 kamel.ameur@haut-rhin.gouv.fr



L'Alsace est la première région à se doter d'une Fondation Territoriale
**Les élus connaissent dans leurs communes les beaux projets pour
lesquels un soutien serait utile.**

Ils constituent un relais précieux pour les faire remonter.

Les petites associations font un travail extraordinaire sur le terrain mais peinent à trouver de l'argent pour développer leurs actions. Les donateurs souhaitent soutenir des projets bien identifiés et avec lesquels ils ont une proximité. **Partant de ce double constat, Guillaume d'Andlau a créé une Fondation au service des projets d'intérêt général portés par des associations alsaciennes, quel que soit leur objet : santé, solidarité, culture, environnement, recherche...** Il s'est inspiré d'un modèle bien connu au Canada, aux Etats-Unis ou dans certains pays d'Europe mais quasi absent en France : les Fondations Territoriales.

Depuis sa création, l'été dernier, **Passions Alsace a déjà labellisé plus d'une vingtaine de projets, et aidé financièrement une dizaine d'entre eux.** Tous sont consultables sur le site Internet de la Fondation.

Passions Alsace, placée sous l'égide de la Fondation de France, est une fondation de la société civile alsacienne. Elle ne sollicite pas les financements publics et les élus n'y siègent pas. Elle soutient les projets au travers de sa dotation initiale et des dons des particuliers et des entreprises.

Passions Alsace labellise et met en avant sur son site Internet les projets qu'elle juge particulièrement intéressants pour que les donateurs puissent les soutenir.

Les projets sont très divers : conserver les images du patrimoine régional, faire avancer la recherche, favoriser la mixité sociale, construire des sanitaires au Togo, associer soutien scolaire et football, sensibiliser le monde scolaire à l'autisme, soutenir la reconstruction de la ville de Jacmel à Haïti...

Aujourd'hui, le défi de **Passions Alsace** est de gagner la confiance et l'appui des alsaciens, afin d'amplifier la solidarité de proximité.

Pour découvrir Passions Alsace, consulter les projets, faire un don, proposer une action :
www.fondationpassionsalsace.com

Une notice de présentation de la Fondation est jointe à l'envoi du présent Bulletin, à raison d'un exemplaire par commune.